

Regards

sur la Terre 2015

Construire un monde durable



ARMAND COLIN

Construire un monde durable

P. G. Padrogh DHAR CHAKRABARTI, The Energy and Resources Institute, Inde

Raphaël JOZAN, Agence française de développement, France

Daniel KAMELGARN, Agence française de développement, France

Tancrède VOITURIEZ, Institut du développement durable et des relations internationales, France

L'édition 2015 de *Regards sur la Terre* paraîtra quelques mois seulement avant une réunion de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015, au cours de laquelle les États-membres proposeront un nouveau cadre de coopération pour le développement et arrêteront une liste d'Objectifs de développement durable universels (ODD) pour 2016-2030. En décembre 2015, la France accueillera la 21^e Conférence des Parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), une étape décisive dans la négociation et l'adoption d'un traité mondial sur le climat. La même année, le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement élaborera les modalités de financement des ODD ; le groupe proposera également les formes de partenariat et de gouvernance nécessaires pour surmonter les défis de mise en œuvre des ODD et du traité sur le climat.

Une interprétation superficielle de ces événements pourrait laisser penser que les dirigeants mondiaux vont une fois de plus se rencontrer, rédiger des déclarations lyriques et laisser la bureaucratie internationale face à la lourde tâche de transformer les paroles en actes. Les auteurs de ce livre témoignent d'une tout autre réalité, soulignant que les enjeux de ce « moment 2015 » dépassent de loin ceux des autres négociations mondiales récentes.

Inscrit dans la dynamique visant à faire du « développement durable » la norme internationale, *Regards sur la Terre* explore ce que signifie réellement la promesse de « transformation » contenue dans les différents textes de négociation. Tous ceux qui ont contribué à la rédaction de cet ouvrage font part de leurs échanges avec une multitude d'acteurs impliqués dans les coulisses des négociations et dans le processus de consultation des Nations unies. Les lecteurs apprendront dans un premier temps comment les négociateurs saisissent le moment pour construire un monde durable et avancer vers un contrat environnemental et social global.

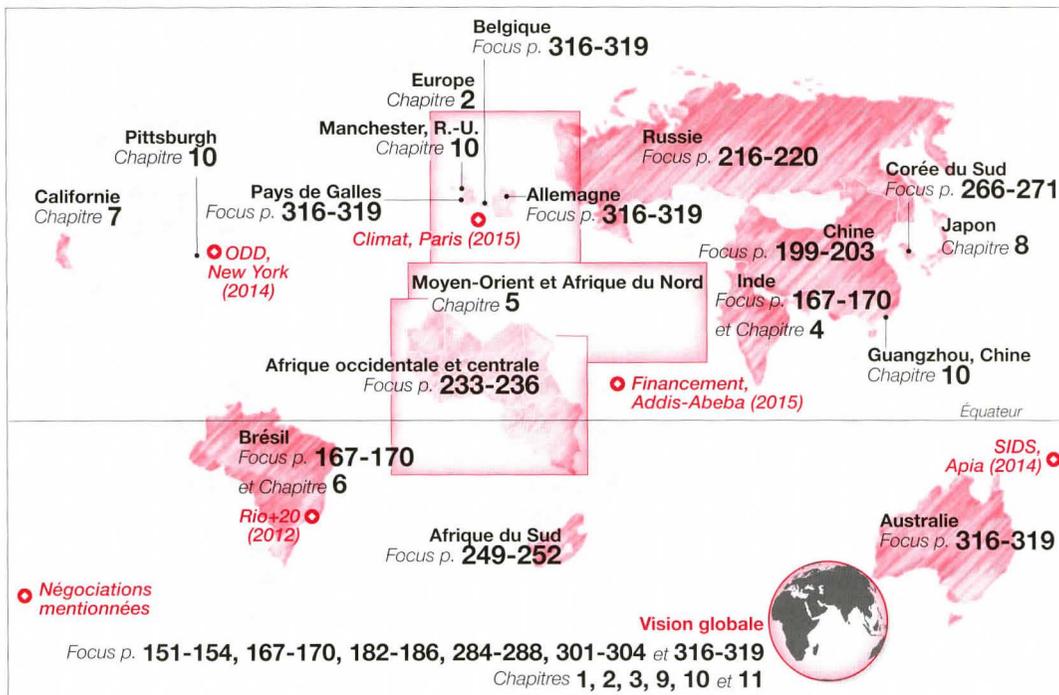
Au-delà des négociateurs, les gouvernements centraux et locaux, les entreprises du secteur privé et la société civile apportent des réponses concrètes aux défis environnementaux et sociaux. Dans un deuxième temps, le Dossier 2015 de *Regards sur la Terre* sillonne les cinq continents pour comprendre ce que les pays et les régions accomplissent effectivement pour réussir leur développement durable de façon souvent ambitieuse, s'attaquant à leurs propres problèmes locaux – et mondiaux – face à des difficultés souvent plus immédiates en termes de croissance, de compétitivité, d'emploi et d'égalité. Dans un troisième temps, nous abordons plus particulièrement les questions de mise en œuvre et de financement des options de développement, en passant en revue les principales propositions visant à faire du financement du développement durable un levier de transformation des économies et des sociétés.

Comment les territoires abordent-ils la question du développement durable ?

L'annuel *Regards sur la Terre* adopte une vision mondiale de la question, en examinant la façon dont un certain nombre de pays font face aux défis du développement durable. Pour chaque pays, plusieurs questions sont soulevées. Comment les pays imaginent-ils leur développement en 2030 ? Comment déterminent-ils leurs priorités en termes de croissance, d'emploi, de redistribution et de protection de l'environnement ? Quels compromis sont faits ? Comment les priorités et les compromis sont-ils débattus au sein de la société ? Quels mécanismes alimentent les trajectoires de croissance et de quelle marge de manœuvre les pays disposent-ils ? Quels sont les défis des pays en matière de développement durable ? Qui soulève ces défis et quelle est l'appropriation par les acteurs économiques (en particulier industriels) et sociaux ? Comment ces défis perturbent-ils les stratégies nationales de développement ?

En examinant les trajectoires empruntées par les différents pays, nous voyons comment les concepts de développement durable et de « croissance verte » s'infiltrèrent dans la société, se distillant dans les plans de développement. Parfois, ces concepts servent de base stratégique aux pouvoirs publics pour déterminer

Pays et régions couverts par ce dossier



Ce dossier est consacré à la manière dont les gouvernements, les autorités locales, les acteurs privés, en différents endroits du monde, se saisissent de l'agenda global de transformation social, économique et écologique ouvert depuis le Sommet de Rio en 2012, et renforcé avec les Objectifs de développement durable définis en septembre 2014.

leurs politiques. Certaines localités et nations concentrent tous leurs efforts de développement sur les concepts de durabilité. **Jae-Seung Lee** montre que c'est le cas en Corée du Sud (focus p. 266-271). En 2008, le pays lançait une ambitieuse « Stratégie pour une croissance verte » qui s'est poursuivie sous le second « Plan quinquennal pour la croissance verte » (2013-2018). **Marcelo Sampaio Carneiro**, **Stéphane Guéneau** et **Fabiano Toni** (chapitre 6, p. 221-232) présentent la longue tradition brésilienne d'intégration des questions environnementales dans la stratégie de développement du pays, qui soutient les efforts visant à préserver la biodiversité et la forêt amazonienne, ainsi qu'à promouvoir un modèle agro-industriel durable. **Changyi Liu** et **Zhe Liu** (focus p. 199-203) examinent l'émergence d'une « civilisation écologique » en Chine. Ils montrent également comment les questions environnementales sont devenues un aspect central de l'agenda de la Chine, tandis que le gouvernement propose le

lancement d'une « révolution énergétique » et lance un ambitieux « Plan d'action pour la stratégie de développement de l'énergie (2014-2020) » visant à réduire l'intensité énergétique chinoise. Le mouvement concerne les grands pays émergents et les puissances occidentales (comme le montre **Louise Bedsworth** dans le chapitre 7, p. 237-248 sur les États-Unis et la Californie).

Certains pays favorisent également les dimensions sociales du développement durable. **Valérie Schmitt** et **Daniel Kamelgarn** (focus p. 151-154) le montrent en soulignant les progrès réalisés par les régimes de protection sociale à l'échelle mondiale. Même sans tenir compte des efforts de pays pionniers, tels que l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, l'Inde, la Mongolie, l'Afrique du Sud et la Thaïlande, la protection sociale n'a cessé de croître depuis la Seconde Guerre mondiale, à la fois géographiquement et en termes de nombre de secteurs couverts dans le monde entier. Les auteurs expliquent qu'« *en Afrique subsaharienne, les systèmes mutualistes se sont développés pour pallier l'absence de régimes de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle* ». Dans les pays de la région Moyen Orient et Afrique du Nord, **Samir Aïta** (chapitre 5, p. 205-215) rappelle que le chômage et la frustration alimentés par le sentiment d'injustice ont conduit à une crise, qui allait plus tard être désignée sous le terme de « Printemps arabe ». « *La première priorité aujourd'hui est certainement d'œuvrer pour trouver des "emplois dignes", avec éventuellement des formations adéquates, pour les millions de jeunes hommes et femmes arrivant chaque année sur le marché de l'emploi* », reconnaît **S. Aïta**.

En comparant les façons dont les différents pays ont saisi le développement durable et pris des mesures concrètes pour y parvenir, nous pouvons voir à quel point les crises changent l'attitude des responsables politiques : ils évoquent subitement le besoin de « changer de trajectoire », de « réorienter le développement du pays » et de « proposer un nouveau pacte mondial » afin de profiter de la crise pour renforcer une croissance plus inclusive et durable. La crise économique et financière de 2008 l'illustre bien à l'échelle internationale ; dans de nombreux pays, elle a accéléré l'adoption des concepts de développement durable par les dirigeants, tant au sein de l'appareil d'État que dans les conseils d'administration des entreprises. Ces crises peuvent également être plus locales, comme en Chine, où des vagues de pollution et de *smog* sans précédent se sont abattues sur les grandes villes, démontrant le besoin urgent de reconsidérer les questions environnementales.

Une lecture de ces histoires montre les concepts et les outils qui sont déjà entrés dans la société à travers différents canaux. Dans les pays en développement et émergents, la société civile s'avère un intermédiaire majeur, comme l'explique **Theo Bouma** (focus p. 167-170) dans son article sur la maturité et le professionnalisme croissants des organisations non gouvernementales (ONG).

Il affirme qu'il existe de nombreux pays où « *les ONG nationales sont désormais reconnues par les décideurs politiques et font pleinement partie du débat public* ». Ces organisations jouent un rôle essentiel dans le discours public, en réintroduisant des acteurs et des enjeux qui étaient auparavant exclus, afin de « *donner voix au chapitre aux plus pauvres et aux plus faibles, faire du plaidoyer et former les leaders, et influencer les politiques* ».

Toutefois, le développement durable n'est plus seulement un slogan politique ou une demande de la société. Au cours des dix dernières années, il a commencé à devenir une réalité économique et industrielle. La façon dont les sociétés prennent en compte la durabilité affecte la manière dont les entreprises se positionnent et saisissent les opportunités, en proposant des biens et des services répondant aux nouvelles exigences. **V. Schmitt** et **D. Kamelgarn** illustrent ainsi la façon dont les entreprises peuvent proposer une protection sociale partout dans le monde.

Dans les faits, tout un réseau d'acteurs et de facteurs s'est organisé autour du thème de la durabilité. « *Le succès dépend d'une base solide de résultats de recherches et de données, de bonnes aptitudes à communiquer, mais aussi du courage politique des gouvernements* », explique **M. Hallé** (chapitre 2, p. 155-166). Il introduit la notion de « coalitions d'actions », qui fait son chemin, notant que « *s'attaquer à la réforme des subventions aux combustibles fossiles en Égypte, en Inde ou au Mexique exige d'avoir accès aux données disponibles de l'Agence internationale de l'énergie ou de la Banque mondiale et de leurs contacts officiels au niveau national. Cela nécessite de comprendre l'économie politique de la réforme, mais aussi la présence d'acteurs qualifiés au niveau national, de la société civile, du milieu universitaire, et dans les médias ; ainsi que des porte-parole de confiance prêts à se lever et à exprimer la vérité qui dérange et à proposer des alternatives* ».

Même lorsque les programmes évoluent, les changements promis ne se produisent pas automatiquement, en dépit d'une volonté politique et de la réalisation d'investissements considérables. Le développement durable ne se décrète pas en partant du sommet. En effet, les grandes déceptions sont courantes, comme celle de la « Stratégie de croissance verte » de la Corée du Sud : ce plan est loin d'être aussi populaire que les autorités l'avaient espéré, tandis que ses réussites en termes de décarbonisation de l'énergie restent discutables. Quand il s'agit de changer leur trajectoire de développement, les pays souffrent d'une grande inertie et de fortes barrières sociales et techniques, telles que les « subventions publiques aux combustibles fossiles ». Ces forces ralentissent le changement ; comme l'explique **M. Hallé**, « *la plupart des grands enjeux en matière de développement durable partagent un dénominateur commun – ils nécessitent une modification de la configuration des mesures incitatives et dissuasives qui régissent le comportement de consommation et le mode de vie des citoyens* ».

Qu'est-ce qui est en jeu dans le « moment 2015 » ?

Avec la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de l'ONU (mais pas de tous), le mouvement visant à définir de nouveaux ODD trouve ses racines dans les changements que la plupart des pays ont apportés à leurs plans de développement en y intégrant les préoccupations environnementales. Le développement ne peut plus se concevoir sans le qualificatif « durable » ; le slogan est devenu la norme, que nous avons vu gagner du terrain ces dernières années dans les éditions précédentes de *Regards sur la Terre*. Après plus de quarante années de progression régulière, depuis que la durabilité a pour la première fois été adoptée par le Sommet de Rio en 1992 et que le lien entre le développement et l'environnement a été reconnu par la bureaucratie, le développement durable est devenu le mot d'ordre, l'attente, la norme. L'enjeu essentiel est aujourd'hui que les responsables politiques et les parties prenantes fassent du programme mondial de développement durable un véritable programme de « transformation » sur leur propre territoire.

D'autres questions entrent en jeu, comme l'explique **Armand Rioust de Largentaye** dans son analyse de la « *construction historique du "moment 2015"* » (chapitre 1, p. 139-150). Les ODD appartiendront à ce que nous pourrions appeler « l'Ère du Groupe des Vingt (G20) », contrairement aux OMD, qui ont été mis en place en 2000, au crépuscule des rapports de force existant dans le monde à l'époque. Ce monde a été bouleversé alors que les grands pays émergents – la Chine avant tout – entraient en scène, rééquilibrant le pouvoir économique et politique entre les pays. Par la suite, l'architecture de l'aide internationale a également subi un grand changement, et doit encore être réinventée. « *La carte des bailleurs évolue à très grande vitesse* », fait remarquer **Pascal Canfin** (focus p. 284-287). Par exemple, les pays africains ont désormais le choix entre trois bailleurs de fonds pour des projets d'infrastructure de toute taille : les banques de développement bilatérales et multilatérales, les États du Golfe, et la Chine – qui passe du statut de pays récipiendaire à celui de pays donateur.

Regards sur la Terre nous informe des tenants et aboutissants des négociations internationales. L'ouvrage montre que les États en sont les principaux acteurs ; ils mènent les négociations et dirigeront probablement leur application sur leurs territoires. Au fil du temps, le nombre d'États qui négocient et prennent des décisions de mise en œuvre a considérablement augmenté. Des pays comme la Colombie ou le Nigeria se distinguent dans leurs efforts pour inciter à la négociation et au changement. Ce qui est nouveau, c'est qu'à Rio+20, les pays ont reconnu que ce défi était universel et devait être abordé par tous les pays, indépendamment de leur niveau de revenu. Les débats au

sein des pays de l'OCDE sur les sociétés « post-croissance » illustrent ce point. Le besoin d'une coopération, d'un apprentissage et du partage d'expérience entre les pays membres et non membres de l'OCDE n'a jamais été aussi pressant.

Après des décennies de faible croissance et de forts investissements en R&D et dans l'éducation, le Japon offre un exemple frappant du rythme et des difficultés d'ajustement et de réformes, comme le montre **Robert Boyer** dans le chapitre 8 (p. 253-265), où il explore la voie vers ce qu'il appelle un « régime anthropogénétique » et un nouveau modèle industriel dans lequel l'éducation, la culture et la santé occupent une place importante.

Dans ce processus de transformation, les acteurs non étatiques sont également de plus en plus impliqués, qu'il s'agisse des entreprises (multinationales, PME, entreprises sociales), des organisations de la société civile (ONG, syndicats) ou des autorités locales (grandes villes) ; ils jouent un rôle croissant dans la préparation des négociations, ou même dans les négociations elles-mêmes. Dans le focus p. 182-186, **Csaba Kőrösi**, qui a grandement contribué aux négociations sur la définition des ODD, décrit les mécanismes de recherche de consensus sur les ODD et montre en quoi les négociations s'étendent clairement au-delà des relations inter-pays : « *Seule une infime partie des travaux s'est déroulée dans la salle des négociations. Environ 80 % des séances et des concertations ont eu lieu entre les sessions, la majorité des échanges se faisant de manière bilatérale ou en associant des parties prenantes autres que les États-membres.* »

Lors de la mise en place du processus de négociation, l'objectif était d'élargir l'arène autant que possible, ouvrant les négociations à tous ceux qui voulaient y participer, pour faire du « *nous voulons* » une réalité. L'arène politique mondiale ne peut plus être seulement le fait des « Groupes majeurs » historiques et institutionnalisés. En contestant l'approche des Groupes majeurs héritée de Rio, les mécanismes de participation via Internet « *visent à améliorer la capacité des acteurs de la société civile partout dans le monde, qu'ils soient organisés ou non, à exprimer leurs points de vue, organiser les discussions, prendre des mesures et accroître leur participation et leur engagement dans la création et la mise en œuvre des normes et des accords en matière de développement durable* », nous dit **Carole-Anne Sénit** (chapitre 3, p. 171-181). À cette fin, l'ONU a créé un site Internet pour héberger un forum ouvert, où n'importe qui peut dire ce qu'il ou elle pense des propositions d'ODD. **C.-A. Sénit** examine la façon dont cet outil a été reçu et à quel point il peut réellement guider les négociations. Quantitativement, le site s'est avéré très fructueux. Qualitativement, il ne modifie pas le *statu quo* ; les contributeurs les plus actifs sont des groupes disposant de budgets de communication importants et de portée mondiale. En outre, la technologie elle-même crée une barrière : l'accès à Internet reste très inégal à travers le monde.

Allons-nous vers un contrat environnemental et social global ?

Selon l'agenda post-2015 établi par le rapport de l'ONU *L'avenir que nous voulons*, le développement durable peut être réduit à une série limitée d'objectifs universels, cohérents et réalisables, reflétant les préférences harmonieuses des nations. Ces objectifs, élaborés par le groupe de travail ouvert (GTO), sont explorés dans l'article de **C. Kőrösi**. Aucune liste d'objectifs universels, réalisables et cohérents n'avait été établie avant les ODD ; et l'on pourrait se demander pourquoi, avant Rio+20, les textes de l'ONU n'en contenaient aucun, ou du moins très peu ; et les tentatives de définition de tels objectifs ne répondaient pas simultanément à ces trois critères.

C. Kőrösi souligne que « *la capacité de transformation que renferme cette série d'ODD est tellement vaste que nombre de pays ayant participé aux négociations n'en saisiront peut-être pas l'ampleur, comparable à celle des révolutions industrielle ou numérique* ». Une question se pose ici : comment les ODD garantiront-ils une réelle transformation dans les territoires et les pays ?

M. Hallé demeure sceptique quant à la capacité des grands sommets des Nations unies à effectivement réaliser cette transformation. Il n'accorde pas une grande confiance à la « *répétition de méga-sommets décevants, de rapports pieux de commissions indépendantes, ou de séries monotones de négociations inter-gouvernementales ratées* ». Au lieu de cela, il met l'accent sur la « *voie de l'avenir* » des nouvelles initiatives, fusionnant approches descendantes et ascendantes, « *de nouvelles formes d'actions impliquant des alliances d'acteurs dans tous les domaines, des coalitions de donateurs, et une action positive au niveau de la politique publique* ». Il souligne que « *la diversité et l'expérimentation sont les voies les plus probables de la réussite* ».

Dans son chapitre, **M. Hallé** fait valoir en outre que « *nous bloquons quand il s'agit de progresser sur les questions impliquant de combler le déficit d'équité* », ajoutant que « *nous ne réussirons pas le développement durable tant que l'équité ne sera pas placée au cœur du défi. Cela implique de concevoir une forme d'organisation économique qui respecte à la fois le plancher social et le plafond environnemental* ». La diversité et l'expérimentation sont nécessaires tant au niveau micro qu'au niveau macro pour rendre réalisables les politiques et les projets de développement durable.

Une modification de la façon de mesurer le développement est un élément clé d'un discours commun sur le développement durable, intelligible par tous dans tous les pays. **Lucas Chancel**, **Géraldine Thiry** et **Damien Demailly** (focus p. 316-319) fournissent une preuve frappante de l'emploi et de l'utilisation abusive des nouveaux indicateurs de prospérité (NIP) dans un ensemble de pays européens. La transformation réelle déclenchée par les initiatives de NIP en matière de systèmes de comptabilité nationale et de conception des

politiques publiques montre qu'il reste beaucoup de travail à faire en termes d'élaboration d'un nouveau contrat social d'ici à 2030.

Conscient de cela et préconisant un agenda beaucoup plus radical, **Michael Albert** (chapitre 11, p. 305-315) prône un remaniement complet de nos institutions, définissant les principes de ce qu'il appelle une « économie participative », « sans concurrence, sans planificateur situé au-dessus des autres, et pouvant aboutir à un plan privilégiant l'autogestion collective, tout en encourageant les autres caractéristiques recherchées pour la société, notamment des emplois équilibrés, une rémunération équitable et des conseils autogérés – et donc sans hiérarchie et sans règle de classe ».

Réinventer le développement et son financement

Les enjeux de mise en œuvre portent sur le financement du développement et d'autres sujets tels que la protection et le transfert de l'innovation, le renforcement des capacités institutionnelles, et l'existence d'un espace politique propice à l'expérimentation et à l'apprentissage par la pratique. L'accent pour 2015 est mis sur le financement du développement, avec la Conférence d'Addis-Abeba en juillet, qui abordera cet enjeu. Au moins deux questions clés seront soulevées au cours de la Conférence. La première porte sur la mobilisation de sources de financement supplémentaires, complétant l'aide publique au développement classique (APD), qui seront nécessaires pour répondre aux besoins conséquents de financement des ODD et du programme de développement post-2015 de façon plus générale. La seconde a trait à la définition de nouveaux critères d'allocation de l'APD, afin qu'elle soit utilisée là où l'effet de levier ou catalytique est le plus important. Ces deux enjeux sont étroitement liés et constituent le socle des discussions d'Addis-Abeba.

Dans leur article, **Tancrede Voituriez, Thierry Giordano, Noura Bakkour** et **Matthieu Boussichas** (chapitre 9, p. 273-283) nous montrent que le comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (CIEFDD) a évalué que les besoins de financement pour le développement après 2015 étaient, sur une base annuelle, au moins vingt fois plus élevés que le montant de l'APD annuelle actuelle, qui a atteint en 2013 un niveau record de 134 milliards de dollars. La majeure partie des fonds supplémentaires nécessaires pour couvrir les besoins de financement de l'agenda post-2015 doit donc provenir d'autres sources de financement à long terme – fonds de pension, compagnies d'assurance, fonds souverains, entre autres investisseurs institutionnels. Ils soutiennent toutefois que l'APD demeure inéluctable et constitue une composante essentielle de l'écosystème de financement du développement – même si elle est marginalisée en termes de volume –, en raison de sa capacité unique à prendre certains risques que les acteurs privés n'oseront jamais

prendre. En raison des réformes politiques et institutionnelles qui en découlent, la mobilisation des ressources nationales est une question très sensible, signalent **T. Voituriez et alii**. Pour être prise en compte correctement, d'importantes réformes sont nécessaires dans bien des cas : systèmes de collecte des impôts, augmentation des capacités des administrations fiscales, renforcement des institutions démocratiques de surveillance des dépenses publiques, développement de normes et standards internationaux pour la lutte contre les flux fiscaux et financiers illicites (transparence des comptes des entreprises, plans d'action relatifs à l'érosion de l'assiette fiscale et au transfert de bénéficiaires, transparence du budget public, données ouvertes, etc.). S'il semble exister un consensus sur la nécessité de donner la priorité à la mobilisation des ressources, des obstacles politiques demeurent, entravant la réalisation de ce programme de haut niveau et empêchant le passage de l'élan à l'action.

Comme le souligne **P. Canfin** dans son focus, la charge fiscale moyenne dans les pays de l'OCDE est de 35 %, et d'environ 15 % dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Les flux financiers illicites sortant des pays du Sud représentent jusqu'à dix fois plus que le montant de l'APD. Mettre fin aux prix des transferts abusifs localisant la valeur dans les pays à très faible fiscalité est un agenda qui avance bien plus qu'on pouvait l'imaginer il y a encore quatre ans. La « *transparence des comptes pays par pays doit trouver toute sa place dans les cibles de la négociation en cours de l'agenda post-2015* ».

Au-delà de la discussion sur les volumes, le débat sur le financement du développement offre une opportunité de voir progresser le chantier de l'efficacité de la coopération internationale, notamment Sud-Sud et triangulaire. Si le CIEFDD rappelle l'invitation faite par les Nations unies à son Secrétaire général de prendre « des mesures concrètes » pour renforcer ce type de collaboration, les différences de conception de la coopération internationale entre donateurs traditionnels et émergents peuvent constituer un obstacle : tandis que les premiers coopèrent selon des règles communes aux membres du Comité d'aide au développement (CAD), sorte de *gentlemen's agreement* du développement, les seconds voient la coopération internationale à travers le prisme des avantages comparatifs de chaque partenaire.

Comment pouvons-nous mieux relier le financement du développement (durable) à celui de l'atténuation du changement climatique ? L'idée présentée par **Jean-Charles Hourcade** (focus p. 301-204) consiste à créer un nouvel actif réel – un *Climate Remediation Asset* – par lequel les banques centrales pourraient rémunérer les réductions d'émissions et inciter les investisseurs à placer de l'argent dans les projets ou les technologies sobres en carbone et durables. Comparable au mécanisme de développement propre du système européen d'échange d'émissions, il ne fonctionnerait pas comme une « punition »

– à l’image d’une taxe sur le carbone –, mais bien comme une récompense pour la construction de « l’avenir que nous voulons ».

Conclusion

« Construire un monde durable » fait ressortir trois messages clés.

Premièrement, la critique courante consistant à dire que les discussions de l’ONU n’aboutissent qu’à des « vœux pieux » est dépassée depuis longtemps. En effet, les processus sont initiés : les États et les parties prenantes agissent, à la fois dans les coulisses et à l’extérieur de l’ONU.

Deuxièmement, notre avenir n’est pas gravé dans la pierre ; au contraire, nous devons collectivement le construire, expérimenter, apprendre et échanger des idées sur les voies possibles vers la durabilité. Et cela ne doit pas être le seul travail de l’ONU ou des gouvernements nationaux : c’est l’affaire de tous – organisations scientifiques et techniques, établissements universitaires, société civile, organisations communautaires et d’inspiration religieuse, médias, et surtout entreprises. La participation d’une diversité d’acteurs a marqué le développement des ODD et devrait être le moteur de leur mise en œuvre.

Troisièmement, un monde durable ne se fera pas par décret et le travail ne s’arrête pas une fois que certains objectifs ont été définis. Le monde vers lequel nous nous dirigeons sera celui que nous faisons.

Il ne ressemblera pas forcément au monde durable décrit dans le rapport de l’ONU, *L’avenir que nous voulons*, mais il sera néanmoins l’avenir que nous construisons collectivement. L’importance accordée aux choix et aux préférences collectives nous permet de souligner la responsabilité de chacun pour transformer de vagues aspirations en actions ne pouvant plus être repoussées si nous désirons construire l’avenir que nous voulons. ■